

Le 22 juillet 2026



NEOLIVIO
A L'ATTENTION DE M. CAUDEVILLE
12 AVENUE DU BEAUVAISIS
60000 BEAUVAIS

Objet : Autorisation de rejet des eaux usées domestiques au réseau public d'assainissement
Construction de 22 bâtiments
Rue Louis Coatalen 60 000 Beauvais

Monsieur,

La communauté d'agglomération du Beauvaisis, représentée par M. Lionel Chiss, président, autorise par la présente, T.A.S IMMO, propriétaire de la parcelle située Louis Coatalen sur la commune de Beauvais, cadastrée sous la référence V348, à rejeter les eaux usées domestiques issues des futurs bâtiments dans le réseau public d'assainissement, sous réserve de la réalisation préalable des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement concerné par les services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette autorisation est accordée sous réserve du respect des dispositions du règlement du service d'assainissement en vigueur, ainsi que des normes techniques applicables relatives au raccordement et à l'évacuation des eaux usées.

Les installations privées devront être conformes aux prescriptions techniques imposées par le service d'assainissement et pourront faire l'objet d'un contrôle avant la mise en service du raccordement.

Toute modification des installations ou changement d'usage devra être porté à la connaissance du service compétent.

La présente autorisation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,
Pour le président et par délégation,
Le directeur des eaux et déchets,

